

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du 19 mars 2024
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

Direction	Voir feuille d'émargement
Enseignants	Voir feuille d'émargement
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Voir feuille d'émargement
Représentants Parents d'élèves	Voir feuille d'émargement
Invités	Voir feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du Conseil, désignation du secrétaire de séance
2. Les questions transmises aux RPE
3. Santé et sécurité à l'école : entretien des locaux, communication école/famille, plan Vigipirate
4. Points avec les partenaires : aménagements de 2 cours (point) ; salle informatique (point) ; organisation du temps scolaire rentrée 2024 ; autoévaluation d'école ; difficultés relationnelles entre élèves ; les actions de l'APE
5. Le suivi pédagogique : évaluations nationales, APC, LSU, liaisons

La séance est ouverte à 17h36

Le directeur transmet les excuses pour leur impossibilité de présence à ce conseil d'école de : M. le Maire, M. l'IEN HV6, Mme MONDOLLOT, les enseignants grévistes/à temps partiel/en arrêt.

1. Présentation du conseil d'école

❖ Présentation des membres du Conseil
tour de table

❖ Secrétaire de séance pour ce second conseil d'école de l'année scolaire, c'est au tour d'un parent RPE.

Le secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera affiché aux panneaux d'informations de l'école, adressé aux membres du Conseil d'école et déposé sur le blog de l'école.

Le Directeur remercie Mme EL BALKHI pour son aide.

2. Les questions transmises aux RPE

Pas de question des familles transmises aux RPE ; des relations entre les parents et l'école sont existantes, selon les besoins, au fil de l'eau en cas de nécessité, pour ne pas laisser les choses s'enkyster.

3. Santé et sécurité à l'école

❖ Entretien/nettoyage des locaux

La société Onet est en charge du nettoyage des locaux les lundis et jeudis soirs. X

Le CDTPI d'Isle intervient le mercredi matin.

2 agents municipaux interviennent : une le matin (Emilie) et une autre l'après-midi ; une relation partenariale très proche est établie afin de mutualiser nos forces et permettre de maintenir des locaux propres (cf. attention particulière pour les sanitaires)

Le lien privilégié est toujours d'actualité avec Mme LOPEZ Lolita (responsable municipale).

Cette dernière est toujours très disponible et aidante. Le directeur lui adresse, ainsi qu'à Emilie, ses vifs remerciements. Mme LOPEZ fait aussi le lien avec les sociétés qui interviennent.

X précision: lundi, jeudi et vendredi (à partir de 17h30 jusqu'à 19h30/20h en fonction des effectifs présents)

❖ Communication école/famille

La communication entre les enseignants et les familles doit toujours passer par le cahier de liaison. C'est une obligation qui d'ailleurs fait partie du règlement intérieur de l'école.

En cas de souci à l'école, la première personne et l'interlocuteur privilégié c'est l'enseignant quand il s'agit du temps scolaire, ou c'est le responsable périscolaire quand il s'agit du temps garderie ou pause méridienne. Ils sont en inter relation tous les jours.

En complément, il y a le blog de l'école qui sert à publier :

- les informations générales (sur des projets/actions collectifs, des mesures sanitaires)
- les informations relatives à la classe de l'élève (devoirs, sorties...)

En complément du mot du 16 janvier rappelant et expliquant la nécessité de respecter les horaires de l'école, le Directeur effectue 2 petits rappels :

-En cas d'absence d'un élève, il revient à la famille d'en avvertir dès le 1^{er} jour l'école par téléphone pour permettre un échange direct, puis et dans tous les cas de mettre un écrit motivé dans le cahier de liaison. C'est un point indispensable et obligatoire (cf règlement intérieur)

-Toute absence doit être signalée et respecter la législation (circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014. *La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus, a droit à l'éducation, un droit qui a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire.*

-Les motifs d'absence réputés légitimes sont :

- la maladie de l'enfant
- la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille
- une réunion solennelle de la famille
- un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications
- l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

-Le calendrier de l'année scolaire a été communiqué en début d'année et souligne que :

L'assiduité scolaire est une obligation (Article L. 131-2 du code de l'éducation) et elle concerne la totalité de l'année scolaire (fin des cours, le Samedi 6 juillet 2024). De ce fait, toute demande de non fréquentation scolaire doit être exposée par écrit et motivée afin d'être transmise à l'Inspection Académique, dans le but de préciser la situation personnelle particulière.

❖ Plan Vigipirate

Après une période où le plan était à son niveau maximal (« urgence attentat »), il est revenu au niveau « sécurité renforcée risque attentat » qui impose une vigilance particulière et certaines mesures :

- surveillance de l'accès aux locaux par un adulte de l'école avec respect des horaires
- éviter les attroupements et ne pas s'attarder devant l'établissement
- contrôle aléatoire visuel des sacs + vérification de l'identité des personnes se présentant
- interdiction à toute personne de pénétrer dans l'enceinte d'un établissement scolaire sans autorisation.

4. Points avec les partenaires

❖ aménagement de 2 cours : les dernières informations

Les subventions demandées n'ont pas été encore toutes obtenues/versées.

Par conséquent les travaux sont reportés d'un an. La débitumisation est décalée de l'été 2024 à l'été 2025.

cour du bas (végétalisation)

Mme CUEILLE annonce que des études d'imprégnation d'eau sont en cours ; elles sont à finaliser (présence de caves et de sources sur la commune d'Isle)

cour du milieu :

Une réunion a été tenue le 12 février (Municipalité/personnel péri et extra scolaire/enseignants).

Les éléments échangés sont présentés pour information aux RPE/familles par Mme CUEILLE :

Il a été acté qu'il n'y aura pas de city stade car cela ne répond pas aux besoins.

Le rôle de la cour du milieu sera à définir avec le périscolaire/l'extrascolaire qui utilisent aussi ce lieu.

Des informations et des plans sont présents sur Isle Mag.

M. CASAGRANDE reprend des éléments présentés le 12 février : de nouveaux arbres seront plantés (avec un système racinaire perpendiculaire pour aller en profondeur) car ceux actuels sont malades/périclitent ; ces derniers seront donc enlevés.

❖ salle informatique : les dernières informations (salle 38)

M. CASAGRANDE informe que le personnel périscolaire ainsi que les enseignants ont enlevé toutes les affaires pouvant être récupérées pour être réutilisées. Les affaires scolaires ont été transférées dans la salle 18 pour y être rangées et mutualisées au sein de l'école. Une demande de mobilier (meubles, armoires, étagères, tables) a été effectuée auprès de la municipalité pour permettre le rangement et la tenue d'ateliers avec les élèves (ex : atelier cuisine)

Du matériel (affiches et vivarium/aquarium) a été proposé à l'APE afin que l'association puisse l'utiliser ou le vendre lors d'un vide grenier. En cas de vente l'argent récolté sera réinjecté dans les fonds à destination des élèves de l'école.

Questionnement pour savoir si les travaux ont débuté.

Mme CUEILLE annonce que la salle informatique sera disponible dans 3 mois. Le matériel informatique a été commandé.

❖ organisation du temps scolaire rentrée 2024

On est amené à se prononcer cette année pour l'organisation de 2024/2025 (c'est tous les 3 ans) ; il faut une transmission à Monsieur l'IEN HV6 avant le 22 mars.

Rappels :

Le principe de fonctionnement :

- pas de demi journée de plus de 3h30
- pas de journée de plus de 6 heures
- pas de pause méridienne de moins de 1h30
- pas d'enseignement sur moins de 24 heures par semaine
- un enseignement sur au moins 8 demi-journées

- le cadre général :9 demi-journées, dont le mercredi matin / journées de 5h30 maximum
- le cadre dérogatoire :
 - 9 demi-journées, avec au moins une journée de plus de 5h30
 - ou 8 demi-journées dont 5 matinées
 - ou 8 demi-journées (4 jours)

Les 3 directeurs, ont défini les modalités pour organiser la réflexion et recueillir les avis des différents partis (concertation des enseignants des 3 écoles, concertation de la mairie, concertation des RPE).

Aujourd'hui, il y aura vote en conseil d'école. Les membres absents du Conseil ont donné procuration pour que leur vote soit pris en compte.

Les enseignants de l'élémentaire, en conseil des maîtres du 11 janvier, se sont prononcés à l'unanimité pour la reconduction du fonctionnement actuel=cadre dérogatoire avec 8 demi-journées (4 jours) et maintien des horaires d'entrée et de sortie **sous la condition que les transports scolaires de Limoges Métropole respectent bien les horaires.**

La Municipalité s'est prononcée le 12 février pour le cadre dérogatoire avec 8 demi-journées (4 jours).

Il y aura ensuite :

Examen de la proposition par les services de l'éducation nationale.

Consultation des autorités compétentes en matière de transports.

Examen de la proposition lors d'un conseil départemental de l'éducation nationale.

Décision de madame l'inspectrice d'académie, communiquée à la commune

Il n'a pas pu y avoir de sondage des familles à l'élémentaire effectué par les RPE.

Il est fait la remarque que les propositions possibles pour l'organisation scolaire ne correspondent pas aux besoins des élèves et ne respectent pas la chronobiologie des enfants et leur bien-être.

Vote :

- Cadre général (9 demi-journées, dont le mercredi matin / journées de 5h30 maximum) : 0
- Cadre dérogatoire 9 demi-journées, avec au moins une journée de plus de 5h30 : 0
- Cadre dérogatoire 8 demi-journées dont 5 matinées : 0
- Cadre dérogatoire 8 demi-journées (4 jours) : 20 votes
- abstentions : 5 votes

❖ autoévaluation d'école

Comme annoncé en conseil d'école n°1, le groupe scolaire d'Isle a procédé à son autoévaluation.

Rappel de la finalité de cet exercice : nourrir le projet d'école et améliorer le fonctionnement du service publique d'éducation (évaluer pour mettre en valeur+proposer des pistes d'améliorations, pas pour évaluer l'école/les enseignants ou le directeur)

L'équipe de direction (1 directrice et 2 directeurs) a pris connaissance et analysé les 4 boîtes outils fournies par la DSDEN87 afin de les présenter à leur équipe en conseil des maîtres dans chaque école. Un calendrier a été élaboré.

Une mise en relation avec la municipalité d'Isle a été effectuée pour coordonner la participation des agents périscolaires et des Atsem. Il en a été de même avec le collège de secteur pour certains AESH.

L'équipe de direction a ensuite transmis tous les documents aux enseignants/AESH/ATSEM afin qu'ils déterminent sur quelle thématique ils préféreraient travailler.

- Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie, le fonctionnement de l'école
- Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel

Quatre groupes hétérogènes mais représentatifs ont été constitués : les services du périscolaire, les Atsems, les AESH ont été intégrés aux groupes selon la pertinence de leur présence en rapport avec les thématiques abordées.

Plusieurs fois sur des mercredis matin ont réuni ces personnes qui ont rédigé une auto-évaluation sur leur domaine.

L'ensemble a été relu, organisé, amendé par l'équipe de direction pour donner lieu à un rapport d'auto-évaluation. Ce dernier a été transmis à un Comité de Pilotage qui le communiquera à 3 évaluateurs externes. Ces derniers viendront visiter l'école, s'entretenir avec les personnes ayant participé à l'auto-évaluation. Ils remettront une proposition de rapport lors d'une nouvelle rencontre puis un rapport final.

C'est ce dernier qui servira de point d'appui pour rédiger ou faire évoluer le projet d'école s'il y a besoin et aider au fonctionnement de l'établissement.

Lecture de la conclusion de cette auto-évaluation aux membres du Conseil d'école par le Directeur.

❖ difficultés relationnelles entre élèves

Plusieurs classes sont concernées par des faits de violence verbale et parfois physique, ponctuels voire répétés.

Le non respect des règles de base de vie en collectivité prend racine dans :

- l'utilisation de jeux vidéos inadaptés à l'âge de l'enfant
- l'accès à des plateformes numériques avant l'âge légal (15 ans)
- une absence de contrôle parental (pas de présence des parents et/ou pas d'utilisation de logiciel de contrôle parental)

Et ce malgré des ateliers de prévention, des temps de paroles en classe, des rappels aux élèves et à des familles.

Donc, tous les parents des élèves de ces classes ont été destinataires d'un mot prenant des formes différentes selon le degré d'implication de l'élève :

- une information des faits avec une recommandation des usages attendus

À chaque âge ses bons usages !

Avant 3 ans



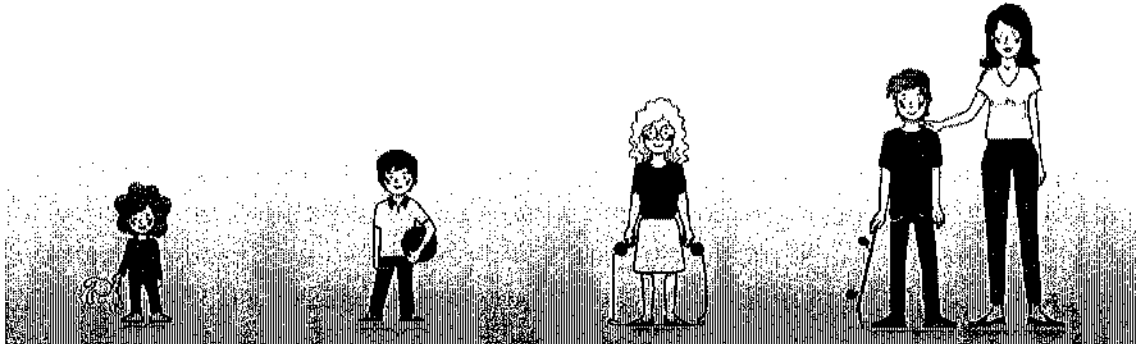
Entre 3 et 6 ans



Entre 6 et 9 ans



À partir de 12 ans



-un rappel des règles de vie en société et de celles des bons usages du numérique/d'internet, la responsabilité des parents, les droits et devoirs de leurs enfants

+la **loi du 7 juillet 2023, qui instaure une majorité numérique à partir de l'âge de 15 ans**. Désormais, il est inscrit dans la loi que les plateformes numériques en ligne ne sont pas un espace sûr pour les plus jeunes.

+le **contrôle parental à mettre en place** puisque les parents sont des acteurs de premier plan de l'éducation au numérique des enfants

+l'**âge légal limite d'accès aux jeux vidéo qui est à respecter** (système PEGI)

-la possibilité de rédiger un fait établissement (car cela a des répercussions sur le climat de classe et d'école avec un sentiment ressenti d'insécurité) et/ou une Instruction Préoccupante auprès des services sociaux en faveur de la protection des élèves (afin que ces derniers soient protégés des méfaits du numérique).

❖ APE : les prochaines actions

-22 mars "vente chocolats de Pâques" au local

-12 avril "goûter/jeux/réparation de vélos" parc des Bayles ; les élèves sont invités à amener leur vélo ; cette action sert promouvoir le vélobus.

-Mai /Juin : pédibus vélobus

-3 mai vente de plants et animation dans le cadre de l'E3D parc des Bayles avec action sur le compostage, mise à disposition de composteurs, présence de l'association ERINA pour la protection de la faune sauvage en Haute-Vienne ; stand de goûters/boisson (gâteaux préparés par les classes volontaires des 3 écoles et boissons mises à disposition par l'APE)

-28 juin fête des écoles Parc des Bayles ; à partir de 18h ; spectacle à 18h30 avec les écoles maternelles ; un appel à bénévoles pour aider sera effectué car le Comité des Fêtes ne participera pas. Les décorations seront les bienvenues ; des travaux des élèves (expo, arts plastiques...) seront exposées sous un barnum. Ces travaux seront déposés lorsque les classes iront répéter sur la scène ou lors de leur déplacement à la piscine d'Isle.

Un fonctionnement pour une pré vente des cartes d'achat est à l'étude.

La somme de 12€ par élève est disponible pour les sorties de classe (uniquement pour l'année scolaire 2023/2024 ; pas de report possible).

Il reste la somme de 400€ à l'attention du projet E3D.

5. Le suivi pédagogique :

❖ Les évaluations nationales :

En janvier, les évaluations nationales « Point d'étape mi CP » ont été effectuées. Elles se sont déroulées du 15 au 26 janvier 2024. Ce sont des outils pour identifier les élèves en difficulté en français et mathématiques, et donc pour proposer une aide, des remédiations en fonction des besoins des élèves. Comme chaque année, ces évaluations sont étudiées en conseil de maîtres et de cycle avec les enseignants de GS : pour faciliter ce travail, une synthèse est transmise par la DSDEN87 à chaque école.

❖ Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont proposées sur le temps méridien ou en fin de journée scolaire par les enseignants. Il y a une autorisation signée des parents car ces derniers doivent communiquer leur accord et ils sont prévenus à chaque fois que leur enfant en bénéficie.

❖ Le LSU : tous les parents d'élèves ont la possibilité d'accéder au LSU (Livret Scolaire Unique) de leur enfant sur internet.

Un tutoriel et une infographie sont présents sur le blog pour expliquer la marche à suivre. Chaque responsable légal d'élève a la possibilité de créer un compte **éducation nationale unique qui est valable tout au long de la scolarité, c'est à dire du CP au lycée.**

❖ liaisons CM2-sixième/GS-CP/intra-inter-cycles :

Il est poursuivi la liaison entre l'école et le collège au travers d'activités physiques partagées, de journées spéciales et d'actions spécifiques (en lien avec l'E3D ou pas, sur des projets communs ou sur un objectif précis : par ex, engagement dans une démarche commune autour du mouvement au service des apprentissages fondamentaux de la maternelle à la 3ème ; des groupes de travail des enseignants en mai et en juin seront mis en place 3 mercredis)

Il y a et aura les habituelles rencontres de travail GS et CP de fin d'année pour donner vie à la liaison entre les 3 écoles puisque les élèves de GS viendront vivre un temps à l'école élémentaire.

Il y a aussi, en plus des nombreux échanges quotidiens entre les enseignants, au moins 2 conseils intra/inter cycle 2 et 3 + des temps de concertation avec le RASED afin d'examiner des situations particulières d'élèves et pouvoir y répondre au mieux.

La séance est levée à 19h21

Remerciements à tous les participants du conseil d'école.

Le 19/03/2024

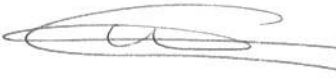




La secrétaire de séance : Mme EL BALKHI
signature



Le directeur : M. CASAGRANDE
signature



Conseil d'École du Mardi 19 mars 2024

M./Mme	Nom	Qualité	Émargement
M.	BLANCHER	IEN	
		MAIRE <u>ou</u> son représentant	
Mme	Cécile	CONSEILLER MUNICIPAL/adjoint au maire	
Mme ou M		DDEN	
M.	COUTY	DDEN	
Mme	PHILOUZE/GUILMAN	ENSEIGNANT de classe	
Mme	PRADEAUD	ENSEIGNANT de classe CP	
Mme	BALLOT/OSTROWSKI	ENSEIGNANT de classe	
Mme	SCHNEIDER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	FERNANDEZ	ENSEIGNANT de classe	
Mme	MICAUD	ENSEIGNANT de classe	

Mme	DE BEAUNAY	ENSEIGNANT de classe	
M	CHAPUT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DUPLANTIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	VERNAUDON	ENSEIGNANT de classe	
Mme	JUDE	ENSEIGNANT de classe	
M	BETHOULE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LALLOUE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DELANNE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TEXIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LUSSO	ENSEIGNANT de classe	
Mme	VIGNAUD-MARQUES	ENSEIGNANT de classe	
Mme	EL BALKHI	RPE	
M	CASAGRANDE	DIRECTEUR	
Mme ou M.		RASED (G ou PSY)	

